

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 29 mars 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 25 et 26 mars 2013

2013 DFPE 6 Signature d'un marché d'exploitation d'un établissement d'accueil collectif de petite enfance situé 27 rue du Château d'eau (10e).

M. Christophe NAJDOVSKI, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment le livre V, article L. 2511-1 et suivants ;

Vu le Code des Marchés publics, et notamment ses articles 28 et 30 ;

Vu la délibération du Conseil de Paris, en date du 24 septembre 2012, autorisant M. le Maire de Paris à lancer un marché article 30 relatif à la gestion et à l'exploitation d'un établissement de petite enfance situé 27 rue du Château d'eau (10e) ;

Vu l'avis favorable émis par le Conseil du 10e arrondissement du 17 septembre 2012 sur le principe du lancement d'un marché article 30 relatif à la gestion et à l'exploitation d'un établissement de petite enfance situé 27, rue du Château d'eau (10e) ;

Vu la décision favorable prise par la Commission d'Appel d'Offres le 19/02/2013 pour l'attribution à l'association Léo Lagrange Ile de France d'un marché article 30 de prestations de service relatif à la gestion et à l'exploitation d'un établissement de petite enfance situé 27, rue du Château d'eau (10^e) ;

Vu l'avis du conseil du 10e arrondissement, en date du 18 mars 2013, approuvant l'attribution du marché à l'association Léo Lagrange Ile de France ;

Vu le projet de délibération, en date du 12 mars 2013, par lequel M. le Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer avec l'association Léo Lagrange Ile de France un marché de prestations de service pour la gestion et l'exploitation d'un établissement de petite enfance situé 27, rue du Château d'eau (10^e) ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe NAJDOVSKI, au nom de la 7e Commission,

Délibère :

Article 1 : M. le Maire de Paris est autorisé à signer avec l'association Léo Lagrange Ile de France un marché de prestations de service pour la gestion et l'exploitation d'un établissement de petite enfance situé 27, rue du Château d'eau (10^e) ;

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 011, article 611, rubrique 64 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris, au titre des exercices 2013 à 2019 et suivants, sous réserve de la décision de financement.